

# PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CONSTITUTIVE

**Association :** On a toutes une voix

**Date :** 14 septembre 2025

**Lieu :** visioconférence (lien à insérer)

## 1. Ouverture de la séance

Le 14 septembre 2025, à 14h00 les membres fondateurs se sont réunis en visioconférence sur convocation de Lydia Djarane Guigal.

La séance est ouverte par Lydia Djarane Guigal, Présidente, qui rappelle les objectifs et la nécessité de constituer officiellement l'association.

## 2. Présentation du projet d'association

Lydia Djarane Guigal expose :

- Le nom de l'association : « **On a toutes une voix** »
- L'objet : questionner la place des femmes, valoriser le travail domestique, lutter contre les violences et maltraitances, favoriser la conscientisation intergénérationnelle, et soutenir les initiatives promouvant l'égalité et la visibilité des femmes.
- Le fonctionnement par pôles thématiques : juridique, recherche, actions et sensibilisation, pôle masculin éventuel, coordination générale.
- La structure légale choisie : association régie par la loi du 8 juin 1908 (Alsace-Moselle).
- La cotisation annuelle : 2 euros.

## 3. Adoption des statuts

Les statuts de l'association sont présentés, lus et discutés.

Après délibération et modifications, ils sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

La signature des statuts et du PV par les membres du comité et du bureau se fera par voie électronique d'ici les deux prochaines semaines.

#### **4. Désignation du Bureau**

L'assemblée procède à la nomination du Bureau :

- **Présidente** : Lydia Djarane Guigal
- **Trésorière** : Sébastien Djarane Guigal
- **Secrétaire** : Aurélie Messina

*Les membres acceptent leur fonction pour un mandat de 4 ans, renouvelable.*

#### **5. Désignation du Comité**

Conformément aux statuts et à la loi locale, l'assemblée désigne le Comité, composé des membres du Bureau et des autres membres suivants :

- Hakima Djarane \_\_\_\_\_
- Dalila Djarane \_\_\_\_\_
- Souhila Djarane \_\_\_\_\_
- Anaïs Djarane \_\_\_\_\_

#### **6. Décisions diverses**

- Le siège social est fixé à 13 rue Voltaire, 67205 Oberhausbergen.

- Il est décidé que les fonds seront gérés conformément au budget présenté par le Bureau.
- L'assemblée autorise le dépôt des statuts et du PV auprès du tribunal d'instance pour l'immatriculation de l'association.

## 7. Clôture de la séance

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15h15.

Un exemplaire du présent procès-verbal est conservé dans les registres de l'association.

### Signatures :

Membres du bureau :

Présidente / Comité : \_\_\_\_\_ Lydia Djarane Guigal

Trésorière / Comité : \_\_\_\_\_ Sébastien Djarane Guigal

Secrétaire / Comité : \_\_\_\_\_ Aurélie Messina

Membres du Comité :

→ Hakima Djarane \_\_\_\_\_

→ Dalila Djarane \_\_\_\_\_

→ Souhila Djarane \_\_\_\_\_

→ Anaïs Djarane \_\_\_\_\_